

REF : FM/MP 202

Magny-Cours, le 22 Novembre 2017

Madame, Monsieur,

Le Concours Général Agricole pour sa 127^{ème} édition se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 24 février au 4 mars 2018.

Le contexte sanitaire aura évolué d'ici là, je vous demanderai donc de lire ce courrier en considérant que tous les animaux pourront être présents.

1-Organisation

Comme la précédente édition, notre race dispose de 47 places avec rotation, décomposées de la façon suivante :

- une section complète de 6 mâles engagés au concours, sera exposée dans l'allée d'honneur de l'ouverture du SIA jusqu'à la rotation. Cette section sera définie après la sélection des animaux.

A la rotation (mardi en soirée) :

- 6 génisses ou vaches de moins de 8 ans avec de bonnes aptitudes bouchères (conformation U+, E-, E=) inscrites au Livre Généalogique (Livre A+)
- 35 reproducteurs en concours

Le **jugement du concours** aura lieu le jeudi 1^{er} mars 2018 de 13h à 16h.

2-Engagement

Pour engager vos reproducteurs au Concours Général Agricole Charolais 2018, il vous suffit de nous retourner avant le **08/12/2018** le formulaire **de proposition d'engagement dûment complété, y compris vos coordonnées (numéro de téléphone portable et adresse mail)**

Toutes les communications relatives au sanitaire, de la date et heure du passage de la Commission de Sélection se feront par mail et/ou téléphone.

Nous vous conseillons de déclarer les animaux que vous souhaitez présenter pour le Concours Général Agricole 2018 ; même si votre décision n'est pas définitivement arrêtée ; puisqu'il est possible de désengager vos animaux avant le passage de la sélection des animaux.

Vous trouverez ci-joint les conditions d'engagement des animaux.

3- Point sanitaire

Le contexte sanitaire lié à la FCO étant amené à évoluer, nous vous invitons à engager vos animaux au Concours Général Agricole en faisant abstraction de la localité de votre élevage. (**Zone Indemne, Zone de Surveillance et Zone de Protection**). Pour tout renseignement sur cette évolution, nous vous conseillons de prendre contact avec la DDPP de votre département.

Sachez que le HBC et l'OS Charolais France, se battent quotidiennement au niveau national pour défendre vos intérêts.

Comme tous les ans, nous vous rappelons que les frais liés aux soigneurs permettant de diminuer les charges éleveurs et ceux de la commission de sélection seront déduits des primes éleveurs.

Toutes les informations concernant le SIA vous seront communiquées le matin de la vente de la Station d'Evaluation du Marault, soit le jeudi 25 janvier à Magny Cours.

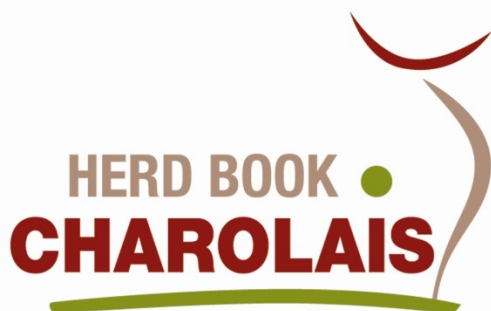
Comptant sur votre compréhension.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président,

P. LANGEVIN

HERD BOOK CHAROLAIS – Association loi 1901- Siret 778 468 009 000 23
N° TVA Intracommunautaire FR29778468009 – Code APE 0162Z
Agropôle du Marault 58470 Magny-Cours
Tél : +33(0)3 86 59 77 00 - Fax : +33(0) 3 86 59 77 19
Site : www.charolaise.fr



CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE Salon International de l'Agriculture – 1^{er} mars 2018 Paris Porte de Versailles

Pour sa 127^{ème} édition, le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 24 février au 4 mars 2018, **dans le Pavillon 1.**

6 animaux permanents présents tout au long de la semaine
35 animaux « en rotation » à partir du 28 février au soir jusqu'au 5 mars 2017.

Le **concours général charolais** aura lieu le **Jeudi 1^{er} mars 2018 de 13h à 16h**

Composition des sections

Mâles

- 1^{ère} section - M1 : mâles nés du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016
- 2^{ème} section - M2 : mâles nés du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
- 3^{ème} section - M3 : mâles nés du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014
- 4^{ème} section - M4 : mâles nés avant le 1^{er} août 2013

Femelles

- 1^{ère} section - F1 : génisses nées du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016
- 2^{ème} section - F2 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
- 3^{ème} section - F3 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014
- 4^{ème} section - F4 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2013
- 5^{ème} section - F5 : vaches suitées nées avant le 1^{er} août 2011

Les veaux des vaches suitées devront être nés du 01/08/2017 au 12/02/2018.

En fonction du nombre d'engagements, les sections pourront être redéfinies ou supprimées pour disposer d'au minimum 3 animaux dans une même section.

Conditions d'engagement des animaux

1. Seuls les éleveurs adhérents du Herd Book Charolais peuvent présenter des animaux.
2. Les propriétaires des animaux présentés au concours doivent avoir participé à l'un des cinq derniers concours nationaux, régionaux ou interdépartementaux organisés pour la race intéressée, au cours des années précédant l'ouverture du Concours Général Agricole 2018.
3. Les animaux engagés doivent obligatoirement avoir été soumis au contrôle de performances l'année de leur naissance : poids naissance, poids à 210 jours connus.
4. Les femelles âgées de plus de 3 ans 6 mois doivent avoir obligatoirement reproduit. Pour chacune d'elles, le rapport

$$I = \frac{\text{Âge au 28 février} - \text{âge au 1er vêlage}}{\text{Nombre de vêlages}}$$

doit être inférieur à 540 jours. L'avortement accidentel peut être considéré comme vêlage. Toutes justifications (déclarations de naissance notamment) doivent être jointes à l'appui du dossier.

5. Aucune femelle ne sera acceptée au concours si son dernier vêlage a lieu par césarienne, pour les autres vêlages, il ne doit pas y avoir de césarienne visible.
6. Les animaux doivent appartenir depuis cinq mois au moins, à la date d'ouverture du Concours Général Agricole, à l'éleveur ou à l'agriculteur, à la Société, à l'Association ou au Syndicat d'Élevage résidant en France qui les engage.
7. Seuls, les animaux ayant remporté un prix de Championnat en 2017 pourront prétendre à un Rappel de Championnat en 2018. Un animal ayant remporté un prix de Championnat ou un Rappel de Championnat aux Concours de Paris antérieurement à 2016, aura la possibilité de concourir de nouveau en section.

Commission de sélection des animaux

Une commission de sélection mandatée par le Conseil d'Administration du HBC et dont la décision est souveraine visitera tous les animaux début janvier (du 8 au 12 janvier) pour obtenir une présentation raciale de qualité.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir contacter les services du HBC au **03 86 59 77 07**.